Chapitre 34

Communautés, institutions et organisations juives

Jean-Philippe Schreiber

1. Bibliographie

- DEOM (J.), DICKSCHEN (B.), MASSANGE (C.), SCHREIBER (J.-Ph.). Les Juifs en Belgique. Guide bibliographique. Bruxelles, 2007.
- SAERENS (L.). Étrangers dans la cité. Anvers et ses Juifs (1880-1944). Bruxelles, 2005.
- SÄGESSER (C.). Les structures du monde juif en Belgique, in CH CRISP, 1998, nº 1615.
- Schreiber (J.-Ph.). *Politique et religion: le Consistoire central israélite de Belgique au XIX ^e siècle*. Bruxelles, 1995.
- Schreiber (J.-Ph.). Dictionnaire biographique des Juifs de Belgique. Figures du judaïsme belge. XIX^e-XX^e siècles. Bruxelles, 2002.
- Tallier (P.-A.), sous la direction de, Desmet (G.), Falek-Alhadeff (P.). Sources pour l'histoire des populations juives et du judaïsme en Belgique, XIX^e-XX^e siècles. Bruxelles, 2016.
- VAN DOORSLAER (R.). Enfants du ghetto. Juifs révolutionnaires en Belgique, 1925-1940. Bruxelles, 1997.

2. Apercu historique

2.1. Culte israélite

L'égalité civile a été conférée aux juifs, sur nos territoires, en 1795, à la faveur de l'occupation française. Une égalité que le régime hollandais puis la Constitution belge ont implicitement confirmée. La dernière discrimination légale à l'égard des juifs a été abolie en 1836, lorsque la Cour de Cassation a abrogé l'obligation de prêter en justice le serment *more judaïco*, un simulacre d'invocation à la divinité imposé aux juifs sous l'Ancien Régime.

C'est en 1808 que les décrets de Napoléon ont instauré, pour régler l'organisation du culte israélite et ses rapports avec l'État, le système dit *consistorial*. Cette structure très centralisée du judaïsme, contrastant nettement avec l'expérience de l'Ancien Régime, sera à la base des principes en vigueur dans plusieurs pays d'Europe occidentale. Lorsque la Belgique fut réunie à la couronne hollandaise de 1815 à 1830, l'organisation du culte israélite reposa sur les mêmes fondements. Le système consistorial, quoique désigné par une autre appellation, fut maintenu,

tout comme le principe de la taxation religieuse obligatoire des juifs. Une série de dispositions ultérieures réglèrent les aspects spirituels et matériels de la vie des communautés, dominée par un système extrêmement centralisé.

L'innovation déterminante du régime constitutionnel fut la liberté des cultes, de sorte qu'une ère nouvelle, qui n'était pas comparable à la situation que le culte israélite avait connue depuis l'émancipation, s'ouvrit pour le judaïsme belge. Les dirigeants communautaires ne manquèrent pas de saisir l'opportunité qui leur était offerte de s'organiser de manière complètement indépendante – non plus dans un régime d'autonomie tolérée, mais de liberté effective.

Le Consistoire central israélite de Belgique, fondé en 1832, et les communautés israélites, qui se réorganisèrent progressivement après l'Indépendance, se constituèrent en fondant leur légalité sur les décrets de 1808. Même si le Consistoire fut toujours considéré comme l'autorité supérieure du culte israélite en Belgique, à la fois par les communautés et par l'État, il s'agissait là d'une reconnaissance *de facto*. Jamais une décision officielle ne lui attribua légalement ce rôle avant 1871. Le Consistoire fut désormais assimilé, sur le plan administratif, au chef diocésain dans l'Église catholique, mais il demeura une association privée, dont la forme juridique est depuis 1927 une association sans but lucratif.

Quant aux communautés israélites, reconnues de fait par l'attribution de subsides et par la prise en charge d'une partie des traitements des ministres du culte dès les premières années de l'Indépendance, elles furent reconnues formellement par l'arrêté royal (AR) de 1876 qui organisa, sur le modèle des fabriques d'Église, leurs conseils d'administration. Les arrêtés royaux d'application de la loi sur le temporel des cultes de 1871 et 1876 (modifiée en 1928, puis par les dispositions résultant de la régionalisation du temporel des cultes après 2001) ont notamment eu pour effet que les conseils d'administration des communautés bénéficient de la personnalité civile et que les règles de la comptabilité publique leur soient appliquées.

Malgré ses insuffisances, on consultera l'article de BAUDIN (T.). L'organisation du culte israélite de Belgique, in *Res Publica*, 1963, 1, p. 37-47 pour une vue d'ensemble sur le sujet, ainsi que celui – quoique vieilli – de BERMAN (D.). L'Organisation israélite, in *L'Encyclopédie belge*. Bruxelles, 1933, p. 128-132. Sur la structuration et l'évolution du judaïsme belge: SCHREIBER (J.-Ph.). La Belgique, le judaïsme et les Juifs, in *État laïque et société plurielle*. Bruxelles, 1997, p. 94-103; KASPER-HOLTKOTTE (C.). *Im Westen Neues. Migration und ihre Folgen: Deutsche Juden als Pioniere jüdischen Lebens in Belgien, 18.-19. Jahrhundert*. Leyde-Boston, 2003.

2.1.1. Consistoire central israélite de Belgique

Le Consistoire, créé en mars 1832, a pour mission de représenter et défendre les intérêts matériels du culte israélite auprès de l'autorité civile, et approuver les choix des ministres du culte (rabbins et ministres-officiants) opérés par les communautés religieuses, leurs budgets, comptes et règlements d'ordre intérieur. Il désigne les inspecteurs et professeurs de religion israélite dans l'enseignement officiel (communautés, provinces et communes). Au-delà de ces missions, ses préoccupations se sont *de facto* étendues ces dernières décennies à la culture, à l'éducation, à la mémoire et au patrimoine des communautés juives.

Le Consistoire, en plus du grand rabbin de Belgique, chef spirituel chargé de la surveillance de l'exercice du culte et de l'enseignement religieux, est composé de délégués élus par l'assemblée générale des membres de chacune des communautés représentées, au prorata de leur importance. Le président du Consistoire est toujours un laïc; quant au grand rabbin, cette fonction n'est plus assurée depuis 1978 et relève actuellement de quatre grands rabbins, dont un attaché au Consistoire. Il y a à ce jour dix-neuf communautés israélites reconnues par l'État, qui bénéficient de son intervention matérielle au bénéfice des ministres du culte et sont représentées au Consistoire: neuf à Bruxelles (17 délégués), trois à Anvers (13 délégués), une à Arlon, Charleroi, Gand, Liège, Waterloo, Knokke et Ostende, soit sept délégués pour ces dernières.

Un historique a été consacré aux rapports entretenus par le Consistoire avec le pouvoir civil: Francotte (J.-P.). Les relations de la communauté israélite de Belgique avec le pouvoir central, 1830-1940. Bruxelles, 1972. Ce livre publie en annexe quelques pièces d'archives. Enfin, une étude détaillée analyse l'entrelacs du politique et du religieux dans l'idéologie consistoriale, ainsi que ses structures d'organisation: Schreiber (J.-Ph.). Politique et religion: le Consistoire central israélite de Belgique au XIX^e siècle, op. cit.

2.1.2. Communautés religieuses affiliées au Consistoire

Six communautés israélites organisées existaient déjà sous le régime hollandais: Bruxelles, Anvers, Liège, Gand, Arlon et Mons. Cette dernière s'éteindra rapidement, faisant place à la communauté de Namur. Les cinq premières bénéficieront de subventions du nouvel État belge et seront reconnues formellement en 1876, tandis que Namur n'obtiendra jamais de reconnaissance officielle et disparaîtra au début du 20° siècle. Seules les communautés de Bruxelles, Anvers et Liège connaîtront réellement un développement quantitatif considérable, au point que la capitale et la métropole rassembleront dès la veille de la Première Guerre mondiale la majeure partie du judaïsme belge, ce qui est encore le cas de nos jours. Voir à ce sujet:

Schreiber (J.-Ph.). L'immigration juive en Belgique du moyen âge à la Première Guerre mondiale. Bruxelles, 1996.

La première communauté nouvelle reconnue par l'État, qui lui conféra la même existence légale que les communautés officialisées en 1876, fut celle d'Ostende (1904). Puis la Communauté orthodoxe *Machsike Hadass* d'Anvers – les *piliers de la loi* – et la Communauté orthodoxe du rite *Achkenaz-Polen* de Bruxelles furent reconnues en 1910. La Communauté israélite de rite portugais d'Anvers (pratiquant des usages religieux propres aux juifs du sud de l'Europe) fut également reconnue en 1910 (elle apparaît aujourd'hui sous le nom de *Beth Moshe*); enfin, celle de Borgerhout en 1913, se rattachant comme les autres communautés de rite ashkénaze aux coutumes des juifs d'Europe centrale et orientale.

Ainsi, entre 1904 et 1913, cinq nouvelles communautés s'ajoutèrent aux cinq premières qui avaient été reconnues en 1876. Après la Première Guerre mondiale, alors que disparaissait la communauté de Borgerhout, naîtra celle de Charleroi (1928). Enfin, après la Seconde Guerre mondiale furent encore reconnues la

communauté séfarade de Bruxelles (1958), puis les communautés orthodoxes de Schaerbeek (1963), de Saint-Gilles (1971) et d'Uccle-Forest *Maale* (1979); *in fine* la Communauté israélite de Waterloo et du Brabant-sud (1992), la Communauté israélite de Knokke-Heist *Adath Yisrael* (1998) et les Communautés israélites *Chaaré-Tzion* et Congrégation israélite sefarade unifiée de Bruxelles (2007 et 2010). On estimait en 1980 que les communautés religieuses reconnues par le Consistoire comptaient quelque 4500 membres chefs de famille, soit probablement la moitié de la population juive de Belgique. En dépit de l'uniformisation de leurs structures juridiques, imposée par la loi, chaque communauté, comme institution religieuse, conserve sa personnalité propre et sa spécificité: certaines sont plus proches d'une forme de congrégation, d'autres de la communauté au sens plein du terme.

Toutes ont créé des institutions spécialisées, destinées à servir les besoins religieux de leurs membres: sociétés d'inhumations, fondations diverses, sociétés philanthropiques et de bienfaisance, écoles à plein temps ou enseignement religieux complémentaire, ... En outre, elles assurent ou contribuent à assurer les besoins relevant des rites proprement dit: abattage rituel, synagogues et lieux de culte ou d'étude, bains rituels, mariages religieux, ...

2.1.2.1. Anvers

La Communauté israélite d'Anvers résulte de la fusion de la communauté d'origine avec une association cultuelle dénommée *Shomre Hadass* (les *Gardiens de la foi*) fondée en 1920 à l'initiative du mouvement sioniste religieux. Elle se veut à la fois orthodoxe, dans la stricte observance des principes religieux, et moderne.

La Communauté orthodoxe *Machsike Hadass* est elle, outre ses membres orthodoxes, stimulée par des groupements autonomes très pieux, les 'hassidim, lesquels demeurent assujettis à celle-ci pour couvrir un certain nombre de besoins religieux. Parmi eux, des 'hassidim dits de Wischnitz, de Bobow, de Gur, de Przeworsk, de Lubavitch, de Chorkov et surtout de Belz, décrits dans l'ouvrage de GUTWIRTH (J.). Vie juive traditionnelle (ethnologie d'une communauté hassidique). Paris, 1970.

Ces deux communautés religieuses, tout comme la Communauté israélite de rite portugais d'Anvers, inhument la plupart de leurs membres décédés au cimetière de Putte, aux Pays-Bas. La société d'inhumations qui gère une partie des concessions de ce cimetière a publié en 1984 une plaquette historique à l'occasion de son centenaire: Frechie-Stichting, Israëlietische Begrafenis Vereniging – Antwerpen, 1884-1984. Anvers, 1984. Sur la reconstruction de ces communautés après la guerre, voir: Vanden Daelen (V.). Laten we hun lied verder zingen: de heropbouw van de joodse gemeenschap in Antwerpen na de Tweede Wereldoorlog (1944-1960). Amsterdam, 2008.

2.1.2.2. Bruxelles

La Communauté israélite de Bruxelles, dont le lieu de culte est la grande synagogue de la rue de la Régence, a fait l'objet d'un historique, publié à l'occasion du centenaire de la synagogue: La Grande Synagogue de Bruxelles. Contributions à l'histoire des Juifs de Bruxelles, 1878-1978. Bruxelles, 1978 (2e éd., 1995). Un

autre ouvrage évoque l'interaction, dans cette communauté, entre mentalités et pratiques funéraires: PIERRET (P.). Mémoires, mentalités religieuses, art funéraire: la partie juive du cimetière du Dieweg à Bruxelles, XIX^e-XX^e siècles. Louvain-Paris, 2005.

Il y a en outre quatre communautés orthodoxes dont dépendent des lieux de culte à Anderlecht (1910), Schaerbeek (*Naavat Shalom*, 1963), Saint-Gilles (1971) et Uccle-Forest (*Maale*, 1979). La principale d'entre elles, la communauté orthodoxe sise à Anderlecht, est responsable de la *cachrout* (ce qui est religieusement propre à être utilisé ou consommé, dont l'abattage rituel) à Bruxelles, et a en charge le tribunal rabbinique de la ville. Elle est dominée par le courant *Lubavitch*. La Communauté séfarade de Bruxelles n'a quant à elle fait l'objet d'aucune étude, hormis celle de Freifeld (E.). *La communauté séfarade de Bruxelles*. Bruxelles, mémoire de licence inédit isti, 1972.

2.1.2.3. Autres Communautés de province

Un travail de fin d'études a été consacré à la communauté de Liège: Bok (W.). *Aspects de la communauté juive de Liège*. Liège, 1959. Un livre porte sur Arlon au 19^e siècle: Burnotte (A.). *Juifs en pays d'Arlon. Une communauté au XIX^e siècle*. Bruxelles, 2005.

Deux catalogues d'expositions sont également utiles: *Joodse sporen in Oostende*. Anvers, 2000 et Traces juives au pays d'Arlon (xix^e-xx^e siècles), in *Bulletin trimestriel de l'Institut archéologique du Luxembourg-Arlon*, 2005, 3-4. Il n'existe en revanche rien de substantiel sur les communautés de Gand, Knokke et Waterloo, sinon, pour ce qui concerne Charleroi, l'ouvrage commémoratif de VAGMAN (V.). *Présence juive à Charleroi. Histoire et Mémoire*. Charleroi, 2015.

2.1.3. Communautés non affiliées

En raison de l'influence dominante des orthodoxes en son sein, le Consistoire s'est toujours refusé à reconnaître l'Union libérale israélite, une association religieuse liée au mouvement réformé américain, fondée à Bruxelles en 1966. Elle a toutefois été reconnue par AR en 1995, sous le nom de Communauté israélite libérale *Beth Hillel* – seule dans ce cas en dehors du réseau consistorial. Aucune étude ne lui a été consacrée directement. On retiendra toutefois deux articles sur l'histoire du libéralisme religieux juif en Belgique:

Schreiber (J.-Ph.). Un rabbin dans le siècle. Élie Aristide Astruc, Grand-Rabbin de Belgique de 1866 à 1879, in *Bijdragen. Tijdschrift voor Filosofie en Theologie – International Journal in Philosophy and Theology*, 1992, 1, p. 2-22.

Schreiber (J.-Ph.). Quelques aspects du libéralisme juif en Belgique au XIX^e siècle, in *Problèmes d'Histoire des Religions*, 1992, 2, p. 163-182.

Le courant *Lubavitch* est représenté à Bruxelles par la communauté *Beth* '*Habad – Loubavitch* de Saint-Gilles. En outre, le Consistoire ne reconnaît pas directement un certain nombre de groupements religieux anversois qui ne bénéficient pas non plus de la reconnaissance légale. Il s'agit principalement des groupes '*hassidiques* Szatmar, Wischnitz, Gur, Chorkov, Lubavitch, Przeworsk et Bobow, dont les intérêts sont défendus par la communauté orthodoxe reconnue *Machsike Hadass*, ainsi que le groupe des '*hassidim* de Belz.

2.2. Enseignement juif

2.2.1. Écoles juives

À Anvers, l'école primaire et secondaire Tachkemoni existe depuis 1920. La Yavneschool (1978) du mouvement religieux-sioniste Mizrachi propose également un programme complet d'enseignement, reconnu depuis 1981 (voir RYDELL (H.). Historiek van de Tachkemonischool, 1920-1970, inédit). Dans la mouvance orthodoxe, on compte l'école Jesode Hatorah (Gesubsidieerde Israelitische Jongensschool en Atheneum, 1903), Beth Jacob (Gesubsidieerde Israelitische Meisjesschool en Atheneum), qui comprend une école primaire (1923), une école moyenne, une école technique (1937) et un établissement d'enseignement normal (seminarie Beth-Jacob en Middelbare Normaalschool voor Leraressen) et l'établissement d'enseignement spécial primaire et secondaire Tikvatenu, situé à Berchem (1986) (voir PERL (S.), ed., 100 jaar Jesode-Hatora - Beth-Jacob, 1895-1995. Anvers-Rotterdam, 1995). Enfin, il existe un Hoger Instituut voor Joodse Wetenschappen en Seminarie voor Jongens (Jeschiva Etz Chaïm, fondée en 1929 à Heide) à Wilrijk. D'autres écoles spécifiques, émanations des groupements de 'hassidim existent à Anvers: Mosdos Chasidei Belz pour les garçons et Belz Benot Jerusalem pour les filles; 'Heder Wischnitz, Kolel Bobow, Thora Vejiraschool, ... notamment.

Il n'y eut pas d'enseignement primaire juif à temps plein à Bruxelles entre 1879 et 1947. L'école israélite de Bruxelles *Bet Sefer Klali* créée à l'initiative de la communauté orthodoxe puis patronnée également par la communauté israélite principale, entre-temps ouverte à une conception pluraliste de l'appartenance juive, fut fondée en 1947. On y adjoignit un athénée – *Maïmonide* – en 1959. Dans la mouvance laïque, l'école primaire puis l'athénée *Ganenou* ont été créés à partir de 1967, puis l'école primaire *Beth Aviv* (1978). Toutes ces écoles sont des établissements libres subventionnés.

Il n'existe pas d'écoles juives à temps plein dans d'autres localités du pays, même si l'on peut y trouver, comme à Bruxelles et Anvers, des écoles complémentaires et des cours d'instruction religieuse, ainsi que des cours de religion israélite dans les établissements officiels. L'ouvrage de Brachfeld (S.). Het joods onderwijs in België. Borgerhout, 1966, n'a pas intégré, dans une nouvelle édition, les changements récents dans l'enseignement juif en Belgique. L'article de Schreiber (J.-Ph.). Het Joods onderwijs in België (1820-1914), in Bijdragen tot de Eigentijdse Geschiedenis, 2005, 6, p. 277-292, est lui uniquement consacré au 19° siècle. Sur l'enseignement juif sous l'occupation allemande, voir: Dickschen (B.). L'école en sursis. La scolarisation des enfants juifs pendant la guerre. Bruxelles, 2006. Sur le statut juridique des écoles juives: Cuypers (D.), Kusters (J.), Overbeeke (A.), Vrielink (J.), Foblets (M.-C.). Gelijkheid en verschil. Over (h)erkenning in het recht, in Timmerman (C.), Lodewyckx (I.), Vanheule (D.), Wets (J.), eds. Wanneer wordt vreemd, vreemd? De vreemde in beeldvorming, registratie en beleid. Louvain-Voorburg, 2004, p. 71-108.

2.2.2. Institutions de recherche et d'enseignement

L'Institut d'Études du Judaïsme (Bruxelles) lié à l'Université libre de Bruxelles, possède des archives et une bibliothèque (voir Baessens (V.). Dix années d'activités de l'Institut Martin Buber, 1972-1982. Bruxelles, 1984). Il a un pendant anversois, l'Instituut voor Joodse Studies, associé à l'Université d'Anvers. Il existe par ailleurs plusieurs musées juifs en Belgique: le Musée juif de Belgique (Bruxelles), qui publie un bulletin périodique Musée juif de Belgique; le Musée juif de la Déportation et de la Résistance de Malines, devenu Kazerne Dossin; enfin, le Musée de la Communauté israélite de Liège (Musée Serge Kruglanski). À Bruxelles, l'Institut de la Mémoire audio-visuelle juive (IMAJ) édite des catalogues d'images belges à thème juif.

2.3. Organisations juives

Le judaïsme ne se réduit pas à sa dimension religieuse et aux rapports entretenus avec le pouvoir civil. Sa réalité sociologique dépasse de loin sa vie cultuelle. Néanmoins, seuls le Consistoire et les communautés religieuses ont été reconnus par l'État, en Belgique, en vertu des principes constitutionnels. S'il existe depuis vingt-cinq ans des tentatives pour susciter une représentation politique du judaïsme belge, les organes mis sur pied à cet effet n'entretiennent que des rapports de facto, et non de jure, avec l'autorité civile. Il serait donc extrêmement réducteur de ne prendre en compte que la dimension uniquement religieuse de la présence du judaïsme en Belgique. Depuis la fin du 19^e siècle, une intense vie culturelle, sociale et politique s'est superposée à la vie socioreligieuse des communautés. Tant le rôle des idéologies, nationales ou sociales, que les conditions de vie des immigrés juifs des années 1880 à 1960, leur implantation urbaine, leurs structures sociales, leurs langues véhiculaires, leur vie politique, syndicale, culturelle, leurs réseaux de solidarités, ... ont déterminé les contours de la nébuleuse communautaire depuis l'entre-deux-guerres surtout. Elles ont développé les formes de plus en plus diverses de l'identité juive et surtout la nature d'une organisation atomisée qui survit jusqu'à nos jours. La pluralité des formes de résistance ou de passivité face aux mesures prises par l'occupant nazi contribua aussi à cristalliser quelques-unes des oppositions de l'après-guerre et des tensions, qui ont persisté jusqu'à nos jours, nées d'une perception différente de la mémoire de ces événements tragiques.

Dès lors, la communauté juive, aujourd'hui, ne se cantonne pas à l'appartenance religieuse, mais se traduit – bien que cette dynamique s'affaiblisse – par un foisonnement d'institutions, culturelles et sociales surtout, de sensibilités fort différentes: organisations juives, écoles juives, mouvements de jeunesse, réseaux de sociabilité, associations sportives, presse, services sociaux, associations philanthropiques, ... On relèvera toutefois le cas particulier d'Anvers, où en général les intérêts sociaux et religieux se rejoignent plus qu'ailleurs: on estime ainsi que 80% environ des juifs d'Anvers sont membres d'une communauté religieuse et que près de 90% des enfants en âge d'obligation scolaire y fréquentent des écoles juives à plein temps.

De manière générale, depuis la création de l'État d'Israël, et plus encore depuis juin 1967, la distinction entre sionistes et non sionistes s'est progressivement estompée dans le judaïsme belge, de sorte qu'une très grande majorité des organisations juives marque aujourd'hui un grand attachement envers Israël, reconnu comme foyer de culture et de spiritualités juives. L'impact de cette nouvelle appréhension de l'identité juive sur les structures communautaires est esquissé dans: Bok (W.). Verstrengeling van het godsdienstige en het wereldlijke in de Belgische Joodse milieus, in *Tijdschrift voor Sociologie*, 1986, 1-2, p. 365-380.

Pour le reste, on retiendra ci-dessous les principales organisations représentatives de la communauté juive organisée.

2.3.1. Comité de Coordination des Organisations juives de Belgique (CCOJB)

Créé en 1971, centré sur la judéité comme ethnie et comme peuple, il a été fondé dans le but de devenir l'institution représentative de la communauté juive de Belgique sur le plan politique. Fédération d'associations, le CCOJB constitue la branche belge du Congrès juif mondial, la principale organisation représentative juive au niveau mondial. Outre des associations à vocation nationale, il regroupe des communautés religieuses et la plupart des organisations juives importantes de la capitale. Le CCOJB a pris en 1995 l'initiative de créer, avec son pendant anversois, la section belge du *World Jewish Restitution Organization* (WJRO), chargée d'établir les droits des victimes des spoliations imposées par l'occupant durant la Seconde Guerre mondiale.

2.3.2. Forum der Joodse Organisaties

Créé en 1994 pour faire le pendant anversois du CCOJB, et également à l'initiative de la section belge du WJRO, le Forum der Joodse Organisaties se veut le porte-parole et le représentant des organisations juives et de ses courants religieux auprès des autorités locales anversoises et des autorités régionales flamandes. Implanté à Anvers, il n'a à ce jour pas réussi à fédérer toutes les tendances de la vie juive anversoise.

2.3.3. Action sociale

À Bruxelles, le Service social juif (SSJ) a pris en 1961 le relais de l'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre (AIVG), créée au lendemain de la libération du pays, en 1944, et chargée d'assister ceux qui furent déportés ou dessaisis de leurs biens, en assurant leur réadaptation dans la vie économique et sociale. Un ouvrage y est consacré: MASSANGE (C.). Bâtir le lendemain. L'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre et le Service social juif de 1944 à nos jours. Bruxelles, 2002.

La Centrale d'Œuvres sociales juives de Bruxelles, créée en 1952, subventionne elle une vingtaine d'organisations ou d'institutions à vocation sociale, éducative ou culturelle. Voir: MASSANGE (C.). La création de la Centrale d'Œuvres sociales juives ou comment animer une conscience sociale, in *Les Cahiers de la Mémoire contemporaine*, 2002, 4, p. 163-224.

À Anvers, le Centraal Beheer van Joodse Weldadigheid en Maatschappelijk Hulpbetoon – généralement abrégé en De Centrale – a été fondé en 1920. Son réseau très étendu (comprenant crèches, maisons de retraite, ...) couvre une

grande partie des besoins sociaux de la population juive d'Anvers. Une étude lui a été consacrée: FREY (M.). *Een joodse solidariteitsbeweging te Antwerpen: de Centrale, 1925-1940*. Gand, mémoire de licence inédit RUG, 1975.

Des associations caritatives de moindre importance existent encore dans les diverses communautés du pays: on retiendra l'Alliance israélite universelle, fort active en Belgique de 1860 à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

2.4. Organisations politiques

La principale fédération d'organisations politiques juives du pays, pendants belges de partis politiques représentés au Parlement israélien, est la Fédération sioniste de Belgique, créée en 1905, et qui regroupe les différents courants sionistes de Belgique, ainsi que leurs mouvements de jeunesse. On retrouve à sa périphérie des organisations chargées de la récolte de fonds en faveur de projets de développement ou d'environnement en Israël (*Keren Hayessod*, *Keren Kayemeth LeIsraël*, *Wizo*, etc.).

Des organisations comme Solidarité juive (communiste) et le *Bund* (socialiste antisioniste), qui jouèrent un rôle relativement important jusqu'au lendemain de la guerre, particulièrement à Bruxelles, ont aujourd'hui disparu. Néanmoins, l'Union des Progressistes juifs de Belgique (UPJB) continue à représenter un courant progressiste et autonome, héritier de l'extrême-gauche juive d'aprèsguerre. Un ouvrage a été consacré à son environnement idéologique et culturel et à son enracinement dans la mémoire de la résistance juive durant l'occupation nazie:

Lapiower (A.). Libres enfants du ghetto, 1944-1978: autour d'une organisation de jeunesse juive progressiste à Bruxelles, USJJ-UJJP. Bruxelles, 1989.

2.5. Organisations religieuses, culturelles et sportives

Dans le champ religieux, la principale organisation est l'*Agoudat Israël*, un courant présent en Belgique depuis 1912 et dont se réclame la communauté *Machsike Hadass*. Elle est particulièrement active à Anvers. Dans la métropole également, le Romi Goldmuntz Centrum accueille bon nombre d'activités culturelles de la communauté juive.

À Bruxelles, même s'il ne rassemble pas le courant majoritaire de la population juive, le Centre communautaire laïc juif David Susskind (qui abrite l'Espace Yitsh'ak Rabin), par le rôle qu'il a joué en faveur des juifs d'Union soviétique dans les années 1970 et 1980 et par la mission pionnière qu'il s'est très tôt assignée en faveur du dialogue israélo-palestinien, occupe la place la plus importante. D'autres organisations à vocation culturelle existent dans la capitale, dont le Cercle Ben Gourion (qui abrite la seule radio juive de Belgique: *Radio-Judaïca*) ou la Maison de la Culture juive.

Pour les autres communautés juives du pays, on retiendra en particulier le Foyer israélite de Charleroi et le Foyer israélite de Liège. Par ailleurs, des organisations à vocation nationale sont particulièrement actives, telles l'Union des Étudiants juifs de Belgique (essentiellement centrée sur Bruxelles) et la section belge de l'organisation internationale *B'naï B'rith*, dont la branche dite *Anti-*

Defamation League constitue un observatoire du racisme et de l'antisémitisme. Enfin, la principale fédération sportive juive est le *Maccabi*, présent à Bruxelles et à Anvers.

3. Archives

3.1. Culte israélite

De nombreuses institutions publiques conservent des archives relatives aux rapports entretenus entre le culte israélite et l'autorité civile. Une liste en a été dressée pour Bruxelles: SIMON (A.). Israël en Belgique, in *Histoire juive contemporaine*. Bruxelles, 1964, p. 39-58.

Voir surtout:

Tallier (P.-A.), sous la direction de, Desmet (G.), Falek-Alhadeff (P.). Sources pour l'histoire des populations juives et du judaïsme en Belgique XIX^e-XX^e siècles. Bruxelles, 2016.

Le principal fonds est toutefois le seul à avoir fait l'objet d'un inventaire : il s'agit des archives du culte israélite au SPF Justice (Direction générale de la législation civile et des cultes), qui comprennent entre autre la correspondance échangée avec les autorités, les rapports d'activités, les comptes et les budgets des communautés israélites et du Consistoire: Weill (C.). *Inventaire des archives du culte israélite. Ministère de la Justice, 1830-1971*. Bruxelles, s.d. Il a été complété par :

Amara (M.). Inventaire des archives du SPF Justice: Service des cultes et de la laïcité, dossiers du culte israélite 1830-2010. Bruxelles, 2013.

Au niveau de l'État fédéral, d'autres fonds intéressent le culte israélite: les archives du SPF Justice (Aumônerie israélite des prisons); celles du Ministère de la Défense (Musée de l'Armée: aumônerie militaire israélite); du SPF Santé publique (Aumônerie des hôpitaux); du SPF Affaires étrangères (archives des cultes et de l'instruction publique du Ministère des Colonies pour les communautés du Congo et du Ruanda-Urundi); enfin, de l'ancien Ministère de l'Instruction publique (archives de l'Administration des beaux-arts, relatives à l'édification et à l'entretien des synagogues), déposées aux AGR.

Les organes régionaux et communautaires possèdent notamment des archives relatives aux cours de religion israélite et aux écoles juives subventionnées, tout comme les archives des provinces. C'est surtout dans les archives communales des municipalités où sont établies des communautés israélites reconnues que l'on trouvera le plus de sources: particulièrement dans les fonds cultes, instruction publique et enseignement, cimetières et inhumations, police, bâtiments, patrimoine, beaux-arts, propriétés communales, travaux publics et urbanisme, bienfaisance, contentieux et iconographie. D'éventuelles lacunes pourront être comblées par l'examen du suivi des dossiers dans les archives des agglomérations, des commissariats d'arrondissements et des provinces. De surcroît, les bulletins communaux et administratifs ainsi que les bulletins provinciaux apporteront des informations supplémentaires, particulièrement en ce qui concerne les comptes et

budgets et l'édification et l'entretien des lieux de culte. À ce propos, la Commission des Monuments et des Sites possède également des archives et des plans relatifs aux synagogues érigées avec la contribution financière des pouvoirs publics. Enfin, les archives des Commissions d'Assistance publique (sous «Cultes») sont aussi susceptibles de conserver des dossiers relatifs au culte israélite.

Il est également indispensable de prendre en compte les archives conservées à l'étranger et qui intéressent l'histoire du judaïsme belge: aux Archives nationales à Paris (série F – administration générale de la France, et particulièrement la sous-série F 19, cultes protestant et israélite dans les départements étrangers) et au Consistoire central israélite de France pour la période française; au Rijksarchief voor de Centrale Regeringsarchieven vanaf 1795 à La Haye (Departement hervormde en andere erediensten behalve de rooms-katholieke) et au Rijksarchief Maastricht pour la période hollandaise.

3.1.1. Consistoire (www.jewishcom.be)

Les archives du Consistoire ne sont en principe pas accessibles au public et n'ont fait l'objet d'aucun inventaire à ce jour, quoique leur classement ait été entrepris: elles contiennent notamment les procès-verbaux des réunions du Consistoire de 1832 à nos jours, la correspondance échangée avec les pouvoirs publics et les communautés israélites du pays et les archives filmées des émissions concédées à la RTBF et à la VRT.

Le Consistoire est également dépositaire des archives dont les communautés juives de Belgique ont été dépouillées pendant la guerre, qui furent saisies par les autorités d'occupation, emmenées à Berlin, où les Soviétiques les trouvèrent et les emportèrent en 1945, et enfin rétrocédées dans le cadre de la restitution des biens culturels dont la Belgique a été spoliée durant la dernière guerre. Elles ont fait l'objet d'un inventaire: SCHREIBER (J.-Ph.). Les archives du judaïsme belge conservées à Moscou, in *Les Cahiers de la Mémoire contemporaine*, 2000, 2, p. 145-161.

La seule publication de sources est constituée par les courts mémoires de Jacques Wiener, président du Consistoire entre 1884 et 1899, publiés dans le catalogue du Musée juif de Belgique: *Médailles à thème juif de Belgique. Joodse penningen in België*. Bruxelles, 1997.

À l'étranger on trouvera des dossiers ayant autrefois appartenu aux archives du Consistoire aux *Central Archives for the History of the Jewish People* de Jérusalem (qui conservent notamment les archives du grand rabbin Ullmann et les archives Itsh'ak Prins). Ce dépôt conserve également des archives du Consistoire central israélite de France qui intéressent le judaïsme belge: il s'agit ici de pièces de correspondance échangée entre les Consistoires départementaux de Creveld et Trèves, dont dépendaient les israélites des départements dits *belges*, et le Consistoire central (1808-1813).

3.1.2. *Communautés religieuses*

Aucune des communautés religieuses ne possède un fonds d'archives classé ou ayant fait l'objet d'un inventaire. Elles sont toutefois supposées conserver la correspondance échangée avec le Consistoire et les pouvoirs publics, leurs statuts et règlements d'ordre intérieur, leurs comptes et budgets, ainsi que les registres des procès-verbaux des réunions de leurs conseils d'administration et des assemblées générales qu'elles sont tenues de réunir tous les trois ans, ainsi que les registres des membres, des mariages et des décès. Toutes ont dans leur orbite une ou plusieurs sociétés affiliées (associations philanthropiques, sociétés d'inhumation, ...) également génératrices d'archives. Enfin, la plupart d'entre elles publient des annuaires et des publications périodiques. Quant aux sermons des rabbins, autrefois publiés, comme les rituels de prière, on peut les trouver dans les bibliothèques des communautés ou dans les bibliothèques publiques.

3.1.3. Communautés disparues

On se rapportera aux archives du Consistoire et aux archives des institutions publiques citées plus haut pour des communautés disparues qui autrefois avaient été reconnues par l'État (Borgerhout) ou d'autres dont les demandes de reconnaissance n'ont jamais abouti (des congrégations religieuses d'Anvers et de Bruxelles, ainsi qu'à Namur et Seraing).

3.2. Enseignement juif; institutions de recherche et d'enseignement

Outre les sources déjà citées, et en plus des archives propres à chaque établissement d'enseignement, on trouvera des dossiers relatifs aux écoles juives dans les archives des Ministères de l'Éducation des Communautés flamande et française (notamment l'inspection des cours de religion israélite dans les établissements d'enseignement officiel) et celles du Ministère de l'Intérieur (instruction publique) aux AGR.

L'Institut d'Études du Judaïsme de Bruxelles (www.ulb.ac.be/philo/judaism) conserve une partie des archives de Max Gottschalk, ancien président du Consistoire, dont principalement les documents concernant les comités d'aide aux réfugiés du Reich dont il eut la charge entre 1933-1940. Cet Institut abrite également des archives du Centre communautaire laïc juif, ainsi qu'une importante collection d'archives orales relatives au judaïsme belge avant, pendant et après la Seconde Guerre mondiale. Enfin, sa bibliothèque possède des ouvrages sur le judaïsme belge ainsi que de périodiques juifs belges.

Le Musée juif de Belgique (www.new.mjb-jmb.org) possède notamment, outre les registres des juifs des communes belges de 1940 (établis en vertu d'une ordonnance de l'occupant allemand): les archives du Comité israélite des Réfugiés Victimes des Lois raciales (COREF) d'après-guerre; des archives de l'*Office palestinien* (1945-1949); le fonds *Caisse de Prêts et de Crédit* (1946-2002); des archives relatives aux deux Conférences mondiales des communautés juives en faveur des juifs d'urs de 1971 et 1976; une partie des archives du *Bund* en Belgique (1946-1970); celles de la *Chambre de Commerce belgo-israélienne* (1948-1996); des archives de l'*International Rescue Committee* (1956-1965) et des archives du Cercle culturel et sportif juif (1959-1966) – cette dernière organisation est l'ancêtre du *Centre communautaire laïc juif*. Il conserve également une série de papiers personnels, une collection iconographique relative à l'histoire et au patrimoine des juifs en Belgique (une photothèque de 12.000 photographies de la période datant de 1880 à nos jours) et plus de 4000 affiches (de 1878 à nos jours),

la copie sur microfilm des archives David Trocki (une collection de documents relatifs aux juifs de Belgique et à leurs organisations entre les deux guerres, dont les originaux se trouvent à New York) et une collection unique de livres yiddish édités en Belgique.

Le Musée Kazerne Dossin à Malines (www.kazernedossin.eu/EN/Archief-Onderzoek) possède un centre de documentation qui a entrepris de rassembler des documents relatifs à la guerre, constituant sa collection propre, et de centraliser des archives relatives à la persécution et à la déportation, principalement par un système de scanning optique (notamment le Registre des juifs du Grand-Anvers, le Registre des juifs de Belgique, les fiches SIPO-SD des personnes visées par la persécution raciale, ...). Le Musée a constitué un catalogue de ces fonds, qui sont accessibles moyennant autorisation. Il conserve aussi les archives de l'Association des Juifs en Belgique, des reliques de victimes de la déportation raciale, un fonds iconographique, ainsi que des interviews audio et vidéo.

Enfin, le Musée de la Communauté israélite de Liège (Musée Serge Kruglanski) détient quelques pièces relatives à l'histoire de la communauté de Liège, dont il existe un catalogue dactylographié.

3.3. Organisations juives

On ne peut évidemment circonscrire, dans les fonds d'archives des institutions publiques, les sources de documentation relatives au judaïsme dans sa dimension sociologique, dont les contours sont extrêmement flous. On retiendra toute-fois des fonds qui intéressent l'histoire des juifs en Belgique en tant qu'immigrés: il s'agit des dossiers généraux et individuels de la Police des Étrangers dans les archives de la Sûreté publique et de l'Office des Étrangers (en grande partie déposés aux AGR) ainsi que des dossiers de naturalisations dans les archives du Ministère de la Justice, également déposées aux AGR ou se trouvant encore au SPF Justice. On peut y ajouter les dossiers de la Police judiciaire près le parquet du Procureur du Roi, en particulier pour Anvers et Bruxelles, très riches en ce qui concerne en particulier les organisations juives, avant et après la Seconde Guerre mondiale.

Pour ce qui est des principales organisations représentatives de la communauté juive organisée, à l'exception de la première d'entre elles, aucune n'a mis sur pied, à ce jour, un département d'archives et n'a publié de sources relatives à son histoire. Après la destruction accidentelle d'une grande partie de ses archives, le Comité de Coordination des Organisations juives de Belgique (CCOJB) (www. ccojb.be) a en effet reconstitué celles-ci, qui ont fait l'objet d'un inventaire détaillé. Elles sont consultables sur autorisation.

Le Forum der Joodse Organisaties (www.fjo.be) n'a lui pas encore organisé ses archives. Une partie des archives de l'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre (AIVG) a été déposée à la Direction générale victimes de la guerre du SPF Sécurité sociale; les archives de l'AIVG qui sont encore en possession du Service social juif ainsi que les archives de celui-ci sont classées mais ne sont pas ouvertes au public (voir: MASSANGE (C.). Les archives de l'Aide aux Israélites Victimes de la Guerre conservées au Service social juif (1944-1960). Bruxelles, 2006). Une grande partie

des archives de l'Alliance israélite universelle relatives à la Belgique sont conservées dans le service d'archives de l'institution mère, à Paris.

Si la Fédération sioniste de Belgique ne possède pas de département d'archives ou de documentation, une partie substantielle des archives qui intéressent l'histoire du sionisme en Belgique se trouvent aux Central Zionist Archives à Jérusalem; l'on trouve également en Israël divers lieux de conservation qui détiennent des archives relatives au judaïsme belge (Yad Vashem, Lavon Institute, American Jewish Joint Distribution Committee, ...), tout comme aux États-Unis (YIVO, United States Holocaust Memorial Museum, ...). En outre, la collection de documents rapatriés depuis Moscou (cf. supra) contient des archives relatives aux organisations sionistes de Belgique entre les deux guerres.

3.4. Archives privées

De nombreuses institutions publiques et privées possèdent des archives privées de personnalités éminentes ou moins connues de la communauté juive de Belgique. C'est notamment le cas des AGR, de l'Archief en Museum voor het Vlaams Cultuurleven / Letterenhuis d'Anvers et des archives de l'Université libre de Bruxelles.

3.5. La Seconde Guerre mondiale

On ne reviendra pas ici sur le sort particulier fait à la population juive durant la Seconde Guerre mondiale ni sur le fait que le cantonnement du judaïsme à la sphère religieuse qui prévalait en Belgique depuis la Constitution de 1831 fut suspendu entre octobre 1940 et la Libération, du fait des ordonnances raciales allemandes. On retiendra néanmoins un certain nombre de fonds qui intéressent particulièrement le sort de la population juive en Belgique durant l'occupation. Voir aussi: STEINBERG (M.), SCHRAM (L.). Les archives de la Shoah en Belgique, in FREDJ (J.), ed. Les archives de la Shoah. Paris, 1998, p. 77-95.

Le Service Archives et Documentation de la Direction générale victimes de la guerre, au SPF Sécurité sociale, possède en grand nombre des archives originales et des copies d'archives, allemandes en particulier, relatives entre autres à la spoliation économique et à la déportation des juifs. Voir: Nefors (P.). Inventaire des archives du Service des victimes de la guerre – Inventaris van het archief voor de Dienst voor de oorlogsslachtoffers. Bruxelles, 1997.

Ce service gère en outre des dossiers individuels au Service Documentation et Recherche et au Service des Statuts.

Le Ministère de la Défense conserve des dossiers individuels de résistants armés, dont des résistants juifs. Les archives de l'Auditorat général de la Cour militaire à Bruxelles conservent des dépositions judiciaires diverses faites dans le cadre de plusieurs instructions. On retiendra notamment le dossier de l'instruction contre l'Association des Juifs en Belgique (AJB), un organisme mis sur pied par l'occupant en 1941, dont les archives saisies ont été remises par l'Auditorat général, après le prononcé du non-lieu, au Centre national des Hautes Études juives (aujourd'hui devenu l'Institut d'Études du Judaïsme) et sont aujourd'hui déposées à Kazerne Dossin. Ces archives ont été largement mises à profit dans: SCHREIBER (J.-Ph.), VAN DOORSLAER (R.), eds. Les curateurs du ghetto. L'Asso-

ciation des Juifs en Belgique sous l'occupation nazie. Bruxelles, 2004. Il existe en outre une brève étude portant sur leur contenu: Katzenelenbogen. Travail sur les archives de l'AJB. Bruxelles, inédit, s.d. On consultera aussi: Donnet (M.). Le procès de l'AJB n'aura pas lieu, analyse du dossier 8036/44 de l'Auditorat Militaire de Bruxelles. Louvain, mémoire pour l'obtention du diplôme complémentaire d'Études en Histoire KUL, 1993. Enfin, des copies de pièces de ce dossier existent au Service Archives et Documentation de la Direction générale victimes de la guerre.

Les Archives de la Ville de Bruxelles et les Archives de la Ville d'Anvers, notamment, possèdent des dossiers variés relatifs à ces sujets, dont pour Bruxelles des dossiers relatifs à la réquisition d'immeubles entre 1940 et 1944 (archives qui proviennent du Ministère des Travaux publics, administration de la reconstruction). Le Fonds des Calamités conserve les archives de la Caisse indépendante des Dommages de Guerre, dont nombre de dossiers individuels concernent des dommages aux biens considérés comme «juifs» par l'occupant. Le Centre d'Études et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CEGESOMA) possède lui nombre d'archives originales relatives au sort des juifs, des copies d'archives allemandes, ainsi que les archives de l'*Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg* et du *Devisenschutzkommando*, chargé notamment de la confiscation des diamants à Anvers. Voir: Laureys (E.). Meesters van het diamant. De Belgische diamantsector tijdens het nazibewind. Tielt, 2005.

Les départements d'archives ou de documentation des associations patriotiques, notamment les archives du Front de l'Indépendance (auquel était affilié le Comité de Défense des Juifs) dans son Musée national de la Résistance à Bruxelles, possèdent des dossiers relatifs à la présence d'activistes juifs dans les mouvements de résistance civils et armés. Kazerne Dossin, comme il a été rappelé plus haut, s'est doté d'un centre de documentation et de recherches. Enfin, le Centre de Documentation juive contemporaine à Paris possède des archives relatives à la persécution et à la déportation des juifs de Belgique, tout comme le Parquet du *Landgericht* de Kiel – et d'autres archives allemandes –, où eut lieu le procès à charge des responsables de la déportation des juifs de Belgique. Ce procès a donné lieu à trois publications:

Steinberg (M.). Dossier Bruxelles-Auschwitz. La police ss et l'extermination des Juifs de Belgique. Bruxelles, 1980.

KLARSFELD (S.), STEINBERG (M.), eds. *Dokumente. Die Endlösung der Judenfrage in Belgien.* Paris-New York, 1980 (recueil des principales pièces d'archives allemandes).

Klarsfeld (S.), Steinberg (M.). Le Mémorial de la déportation des Juifs de Belgique. Bruxelles-New York, 1982 (historique des convois de la déportation).

Un certain nombre d'associations sont vouées à la mémoire de la tragédie des juifs en Belgique sous l'occupation nazie. Il s'agit de l'Union des Déportés juifs et Ayants-Droits de Belgique, de l'Union des anciens Résistants juifs de Belgique, de l'association L'Enfant caché et de la Fondation de la Mémoire contemporaine (www.fmc-seh.be). Un certain nombre d'entre elles ont recueilli des témoignages

oraux et possèdent, comme la dernière citée, un centre de documentation accessible au public sur demande écrite.

L'Amicale du Comité de Défense des Juifs, l'organisme de résistance civile juive, a publié au lendemain de la guerre des documents relatifs à l'action de ce comité durant l'occupation:

DE LATHOUWER (R.). Comité de défense des Juifs – CDJ. Témoignages et documents recueillis entre 1947 et 1951. Bruxelles, 1951 (polycopié).

Une bibliographie générale a été consacrée à cette période, mais se clôture en 1995: Schreiber (J.-Ph.), Van Doorslaer (R.). Bibliographie sélective de l'histoire des Juifs de Belgique, 1918-1945, in Van Doorslaer (R.), ed. *Les Juifs de Belgique, de l'immigration au génocide, 1925-1945*. Bruxelles, 1995, p. 225-240. Elle sera utilement complétée par:

DEOM (J.), DICKSCHEN (B.), MASSANGE (C.), SCHREIBER (J.-Ph.). Les Juifs en Belgique. Guide bibliographique. Bruxelles, 2014².

Pour le reste, on consultera principalement:

- Adriaens (W.), Steinberg (M.), Schram (L.), Le Maner (Y.). Disparus de la Terre. La déportation des Juifs et des Tsiganes du Nord-Pas-de-Calais et de Belgique. Le «Transport 10» (septembre 1942) et le «Transport Z» (janvier 1944). Lille, 2009.
- GRIFFIOEN (P.), ZELLER (R.). Jodenvervolging in Nederland en België tijdens de Tweede Wereldoorlog in vergelijkend perspectief. Amsterdam, 1993.
- KLESS (S.). The Rescue of Jewish Children in Belgium during the Holocaust. Oxford, 1988.
- MEINEN (I.). La Shoah en Belgique. Waterloo, 2012.
- MICHMAN (D.), ed. Belgium and the Holocaust: Jews, Belgians, Germans. Jérusalem, 1998.
- ROZENBLUM (T.). Une cité si ardente... Les Juifs de Liège sous l'Occupation (1940-1944). Bruxelles, 2010.
- STEINBERG (L.). Le comité de défense des Juifs en Belgique, 1942-1944. Bruxelles, 1973.
- Steinberg (M.). Hulde van de Joden van België aan hun helden en redders 1940-1945. Uitroeiing, redding en verzet van de Joden van België. Bruxelles, 1979.
- Steinberg (M.). L'étoile et le fusil : 1942. Les 100 jours de la déportation des juifs de Belgique. Bruxelles, 1984.
- Steinberg (M.). L'étoile et le fusil: la question juive, 1940-1942. Bruxelles, 1983. Steinberg (M.). L'étoile et le fusil (3° partie). La traque des juifs, Bruxelles. 1986, 2 vol.
- Steinberg (M.). Un pays occupé et ses Juifs. Belgique entre France et Pays-Bas. Bruxelles, 1998.
- STEINBERG (M.). La persécution des Juifs en Belgique (1940-1945). Bruxelles, 2004.

Ces dernières années, des initiatives parlementaires ont été à l'origine de missions de recherche sur les spoliations de biens appartenant à des personnes visées par l'occupant, et sur les responsabilités éventuelles d'autorités belges dans

la persécution et la déportation des juifs durant la guerre. Elles ont donné lieu à un rapport: Les biens des victimes des persécutions anti-juives en Belgique. Spoliation — Rétablissement des droits. Résultats de la Commission d'étude. Rapport final de la Commission d'étude sur le sort des biens des membres de la Communauté juive de Belgique spoliés ou délaissés pendant la guerre 1940-1945. Bruxelles, 2001, 2 vol.; à un rapport complémentaire: Onderzoek in de culturele instellingen in België. Bevindingen van de Studiecommissie. Complementair verslag bij de Studiecommissie betreffende het lot van de bezittingen van de leden van de joodse gemeenschap van België, geplunderd of achtergelaten tijdens de oorlog 1940-1945. Bruxelles, 2001; ainsi qu'à un ouvrage:

Van Doorslaer (R.), Debruyne (E.), Seberechts (F.), Wouters (N.). La Belgique docile. Les autorités belges et la persécution des Juifs en Belgique durant la Seconde Guerre mondiale. Bruxelles, 2007.

4. Publications

4.1. Statuts, règlements, annuaires

On se référera aux diverses institutions citées plus haut pour leurs publications courantes. En ce qui concerne la période 1830-1914, on trouvera la liste complète des sermons publiés, des rapports d'activités et des statuts et règlements édités dans: Schreiber (J.-Ph.). Politique et religion: le Consistoire central israélite de Belgique au XIX^e siècle, op. cit., p. 406-414.

4.2. Publications périodiques

Le seul hebdomadaire juif de Belgique de l'après-guerre fut le *Belgisch Israe-litisch Weekblad* (Anvers, 1954-2006), qui a depuis 2007 trouvé un successeur dans *Joods Actueel* (joodsactueel.be). La presse juive a néanmoins toujours été florissante en Belgique depuis le début du 20° siècle, comptant pas moins de cent cinquante titres entre les deux guerres, dont plusieurs quotidiens. Sur l'histoire de la presse juive, on consultera:

Krajzman (M.). La presse juive en Belgique et aux Pays-Bas. Bruxelles, 1975.

Cet ouvrage reprend et développe un répertoire de la presse juive belge établi par :

SZAJKOWSKI (Z.). Bibliography of Jewish Periodicals in Belgium, 1841-1959, in *Studies in Bibliography and Booklore* [of the Cincinnati Library of Union College], juin 1960, 3, p. 103-122. Une version remaniée et amplifiée de ce répertoire a encore paru dans:

Répertoire des périodiques juifs parus en Belgique de 1841 à 1986, édition revue et augmentée par Daniel Dratwa. Bruxelles, 1987.

4.2.1. Communautés religieuses

Le Consistoire a publié de 1995 à 2009 le trimestriel *Nouvelles Consistoriales – Consistoriaal Nieuwsblad* (Bruxelles). La Communauté israélite d'Anvers *Shomre Hadass* a édité durant quelques années le périodique *Hakehila* (Anvers, 1983-

1987). La Communauté *Machsike Hadass* publie de manière hebdomadaire le périodique *Chabbat be Chabbato* (Anvers, 1996,-) et un organe officieux *Lema'an Teida* (2004-). La Communauté israélite de Bruxelles publie le trimestriel *Kehilatenou* (Bruxelles, 1949-), la Communauté séfarade de Bruxelles a publié le bimestriel *Sépharade* (Bruxelles) jusqu'en 2014, la Communauté de Waterloo le bimestriel *Les activités de la CIWABS* (Waterloo) et celle de Charleroi a publié le bulletin périodique *Chema -Écoute* (Charleroi, 1979-). La Communauté israélite libérale publie *Shofar. Revue mensuelle du judaïsme libéral de Belgique* (Bruxelles, 1965-).

4.2.2. Organisations

L'Institut d'Études du Judaïsme publie le bulletin trimestriel Nouvelles de l'Institut d'Études du Judaïsme - Institut Martin Buber (Bruxelles, 1970-). Le Comité de Coordination des Organisations juives de Belgique a édité le bimestriel CCOJB-News (Bruxelles, 1994-), lequel est désormais diffusé par une Newsletter électronique. Le Forum publie un périodique intitulé *Nieuwsbrief* (Anvers, 1995-). À Bruxelles, le Service social juif publie un mensuel: Carrefour (Bruxelles, 1990-). La Centrale d'Œuvres sociales juives édite depuis 1953 une revue: La Centrale (Bruxelles), tout comme son pendant anversois qui publie depuis 1923 la revue bimensuelle De Centrale (Anvers). La Fédération sioniste de Belgique publie le courrier hebdomadaire Fax de Jérusalem et du monde juif (Bruxelles), lequel a remplacé le périodique Tribune sioniste, organe de la Fédération depuis 1952. L'Union des Progressistes juifs de Belgique édite le trimestriel Points critiques (Bruxelles, 1979-). Le Romi Goldmuntz Centrum a publié le mensuel Forum (Antwerpen, 1971-). Le Centre communautaire laïc juif édite depuis 1965 une des principales revues francophones dans le monde juif: Regards (Bruxelles). Le Cercle Ben Gourion a publié à partir de 1986 le mensuel Contact-J, successeur de CBG-Info (Bruxelles, 1978-?); cette publication a cessé d'exister. L'Union des Étudiants juifs de Belgique édite le trimestriel Kadima (Bruxelles, 1977-). Enfin, l'Institut séfarade européen publie tant le mensuel Les Échos de l'Institut (Bruxelles, 1996-) que la revue trimestrielle Los Muestros – La Boz de Los Sefaradim (Bruxelles, 1990-), désormais également accessible sur le web (www. sefarad.org/lm/).

4.3. Publications commémoratives

Plusieurs publications de circonstance ont été éditées par le Consistoire, notamment:

Consistoire central israélite de Belgique, 1808-1959. Cérémonie commémorative du 150^e anniversaire du CCIB. Bruxelles, 1958.

Consistoire central israélite de Belgique. 175º anniversaire du CCIB. S.l., s.d. 200 ans du Consistoire central israélite de Belgique. 200 jaar van het Centraal Israëlitisch Consistorie van België. Bruxelles, 2008.

La Communauté israélite de Bruxelles a quant à elle fait l'objet d'un historique, publié à l'occasion du centenaire de la grande synagogue et réédité en 1995:

La Grande Synagogue de Bruxelles. Contributions à l'histoire des Juifs de Bruxelles, 1878-1978. Bruxelles, 1978.

La Communauté israélite d'Anvers *Shomre Hadass* a publié en 1976 un ouvrage relatif à son histoire depuis sa reconnaissance légale:

Marinower (A.). Eeuwfeest van de Israelitische gemeente Antwerpen, 1876-1976. Anvers, 1976. Cet ouvrage contient la reproduction de quelques documents d'archives relatifs à cette Communauté (ainsi que 100 jaar Hoofdsynagoge Bouwmeesterstraat, 1893-1993. Anvers, 1993).

C'est le cas aussi de la Communauté israélite de Liège: La Synagogue de Liège 1899-1999. Contribution à l'histoire du judaïsme liégeois. Liège, 1999.

À Anvers, le Centraal Beheer van Joodse Weldadigheid en Maatschappelijk Hulpbetoon a été célébré par:

VAN RANSBEEK (R.). 50 jaar centraal beheer van Joodse weldadigheid en maatschappelijk hulpbetoon, 1920-1970. Anvers, 1970.

KATZ (A.). 75 jaar Centrale. Armoede en uitsluiting ... een uitdaging. Anvers-Rotterdam, 1995.

La fédération sportive *Maccabi* a vu une plaquette lui être consacrée pour son jubilé en 1995:

SLUSNY (M.), ed. Een Koninklijke Sportclub in een Olympische stad: KSC Maccabi Antwerpen 75. 1920-1995. S.l., s.d. (Anvers, 1995).

Enfin, une plaquette a été publiée en 1953, en langue yiddish, pour évoquer l'action de Solidarité juive:

Fertsen Yor Yidishe Solidaritet 1939-1953. Bruxelles, 1953.